



Vers un renouveau en matière d'indemnisation du salarié pour cause de maladie

Actualité législative publié le **01/06/2010**, vu **2410 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Le gouvernement a annoncé, le 28 mai, aux membres du comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie, que le calcul des **indemnités** journalières **maladie** serait **révisé**.

En l'occurrence, cette révision devrait consister à déterminer le **gain journalier** servant de base au calcul des prestations en espèces de l'assurance maladie en divisant le montant du salaire annuel non plus par 360, mais par 365, minorant ainsi le montant des indemnités versées.

A noter que cette mesure de nature **réglementaire** pourrait paraître très prochainement.

Source Liaisons Sociales Quotidien du 1/06/2010